****

**TOPO**

**| Séance sur la liberté de la presse**

**| *Institut sur le leadership engagé de* Washington, D. C.**

**| Jeudi 19 mars 2020**

**Liberté de la presse et état de sécurité nationale**

Comme le souligne l’American Civil Liberties Union (ACLU) : « La liberté de la presse, protégée par le Premier amendement [de la constitution des États-Unis], est d’une importance critique dans une démocratie où l’État doit rendre des comptes à sa population. Un média libre assure un rôle de vigilance, car il peut enquêter et dénoncer les méfaits de l’État. Il représente également une formidable plateforme d’échange d’idées permettant aux citoyen.ne.s ordinaires de s’exprimer et d’être confronté.e.s à toutes sortes d’opinions et d’information. »[[1]](#footnote-1)

« La montée de l’état de sécurité nationale et la prolifération de nouvelles technologies de surveillance constituent de nouveaux obstacles à la liberté de la presse. L’État a porté un coup sans précédent aux lanceur.euse.s d’alerte, s’attaquant aux journalistes afin de remonter jusqu’à leurs sources. En cas de divulgation d’information à la presse au nom de l’intérêt public, les lanceur.euse.s d’alerte (comme Edward Snowden) risquent la poursuite judiciaire en vertu de la loi sur l’espionnage datant de la Première Guerre mondiale. Devant la montée des dispositifs de surveillance, les journalistes doivent redoubler d’efforts pour protéger leurs sources et, par conséquent, le droit du public à l’information. »[[2]](#footnote-2)

« Bien que presque chacun des États (40 États et le district de Columbia) dispose d’une loi autorisant les journalistes à ne pas divulguer aux forces de l’ordre de renseignements délicats liés à leurs enquêtes, notamment l’identité de sources confidentielles, le Congrès et les tribunaux fédéraux ont refusé de leur reconnaître un tel privilège. Par conséquent, des journalistes ont été assignés à comparaître par des procureurs pour divulguer leurs sources confidentielles, encourant une peine de prison en cas de refus. En 2014, par exemple, un juge d’un tribunal fédéral a statué que James Risen, un journaliste d’investigation récompensé par le prix Pulitzer, devait témoigner lors du procès de Jeffrey Sterling, un lanceur d’alerte de la CIA accusé d’avoir dénoncé une opération bâclée, menée par la CIA, et visant à entraver les recherches menées par l’Iran sur l’arme nucléaire. Risen, comme de nombreux journalistes avant lui, a refusé catégoriquement de révéler sa source et a déclaré préférer être envoyé en prison pour outrage que de témoigner. » [[3]](#footnote-3)

D’après l’ACLU, « les médias, notamment dans ces affaires de sécurité nationale, représentent un contrepoids essentiel à la malfaisance de l’État et ne peuvent fonctionner que dans la mesure où ils peuvent garantir protection et anonymat à leurs sources. Une législation fédérale est impérative pour que ces protections soient enfin intégrées à la loi. L’ACLU a toujours fermement défendu les « lois bouclier » fédérales[[4]](#footnote-4), bien que la plupart des tribunaux fédéraux aient reconnu, dans une certaine mesure, le droit des journalistes à ne pas être obligés de témoigner ou à ne pas divulguer leurs sources et leurs renseignements au tribunal »[[5]](#footnote-5).

Au-delà des questions de protection de sources et de documents journalistiques, les obstacles à la liberté de la presse comprennent les restrictions de contenu, notamment les efforts menés par l’État pour bannir la publication de certaines informations; le déni d’accès aux renseignements ou la création de retards injustifiables de la part de certains organismes publics; les représailles de l’État en cas de couverture médiatique jugée négative; et « les décrets de l’État interdisant aux journalistes et aux organes de presse de publier de l’information déjà en leur possession »[[6]](#footnote-6).

**Reporters Committee for Freedom of the Press (RCFP)**

« Le Reporters Committee for Freedom of the Press offre des services de représentation juridique bénévole, un appui à titre d’intervenant intéressé, ainsi que d’autres ressources juridiques pour défendre les libertés du Premier amendement (liberté de la presse, liberté d’information) et les droits de collecte d’information des journalistes. Le Reporters Committee est au service d’organes de presse, d’éditeurs, de réalisateurs de documentaires, d’avocats des médias et bien d’autres qui utilisent ses ressources en ligne. […] Reconnu pour le rôle qu’il joue dans la création de vastes coalitions entre d’importants médias et des organes de transparence, le Reporters Committee défend le droit à collecter et disséminer librement de l’information dans l’intérêt public. »[[7]](#footnote-7)

« Le Reporters Committee for Freedom of the Press a été créé en 1970, à une époque où la presse du pays était aux prises avec une vague d’assignations à comparaître émises par le gouvernement, exigeant que les journalistes révèlent leurs sources confidentielles. […] Depuis quarante ans, le Reporters Committee intervient dans presque tous les grands dossiers concernant la liberté de la presse et portés devant la Cour suprême, ainsi que dans plusieurs centaines de dossiers affectant les droits de la presse et portés devant les tribunaux fédéraux et ceux des États. »[[8]](#footnote-8)

**Questions**

1. Quelles sont les limites convenables à adopter en matière de la liberté de la presse, notamment en matière de sécurité nationale?
2. De quelle manière les journalistes se sont-ils et elles adapté.e.s pour protéger leurs sources dans le contexte des nouvelles technologiques de surveillance et celui de l’« état de sécurité nationale »?
3. Quelles sont les répercussions, sur la liberté de la presse, de l’affaire des accusations portées par le gouvernement des États‑Unis à l’encontre d’Edward Snowden, le « lanceur d’alerte le plus célèbre au monde » qui a divulgué à la presse des documents ultraconfidentiels révélant l’étendue des programmes de surveillance internationale des agences d’espionnage des États-Unis et de la Grande-Bretagne?[[9]](#footnote-9)
4. Les accusations portées par le gouvernement des États-Unis à l’encontre de Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks, ont-elles des répercussions sur la liberté de la presse?
5. Comment redéfinir les droits journalistiques à l’ère des nouvelles technologiques? Comment définir le journalisme à l’ère du numérique?

**Animation**

**Linda Moon** Avocate et Stanton Foundation National Security Fellow, Reporters Committee for Freedom of the Press

Linda Moon se spécialise dans les questions de liberté de la presse, de sécurité nationale et de politique de surveillance. Avant de faire partie de l’équipe du Reporters Committee, Linda a été auxiliaire juridique de l’honorable juge fédérale Peggy Kuo à la U.S. District Court for the Eastern District of New York et membre du personnel juridique du Racial Justice Program de l’American Civil Liberties Union.

1. <https://www.aclu.org/issues/free-speech/freedom-press> [↑](#footnote-ref-1)
2. *Idem* [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://www.aclu.org/issues/free-speech/freedom-press/media-protection-laws> [↑](#footnote-ref-3)
4. *Idem* [↑](#footnote-ref-4)
5. <https://www.rcfp.org/category/protecting-sources-and-materials/> [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://www.rcfp.org/category/content-restrictions/>; <https://www.rcfp.org/category/freedom-of-information/>; <https://www.rcfp.org/category/prior-restraint/>. [↑](#footnote-ref-6)
7. https://www.rcfp.org/what-we-do/ [↑](#footnote-ref-7)
8. https://www.rcfp.org/our-history/ [↑](#footnote-ref-8)
9. <https://www.theguardian.com/us-news/ng-interactive/2019/sep/13/edward-snowden-interview-whistleblowing-russia-ai-permanent-record> [↑](#footnote-ref-9)